



ValDem

2021 - 2026

PLPDMA

**Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés**

**Syndicat mixte de collecte et de valorisation des
déchets ménagers du Vendômois**

Allée Camille Vallaux - 41100 VENDÔME - www.valdem.fr



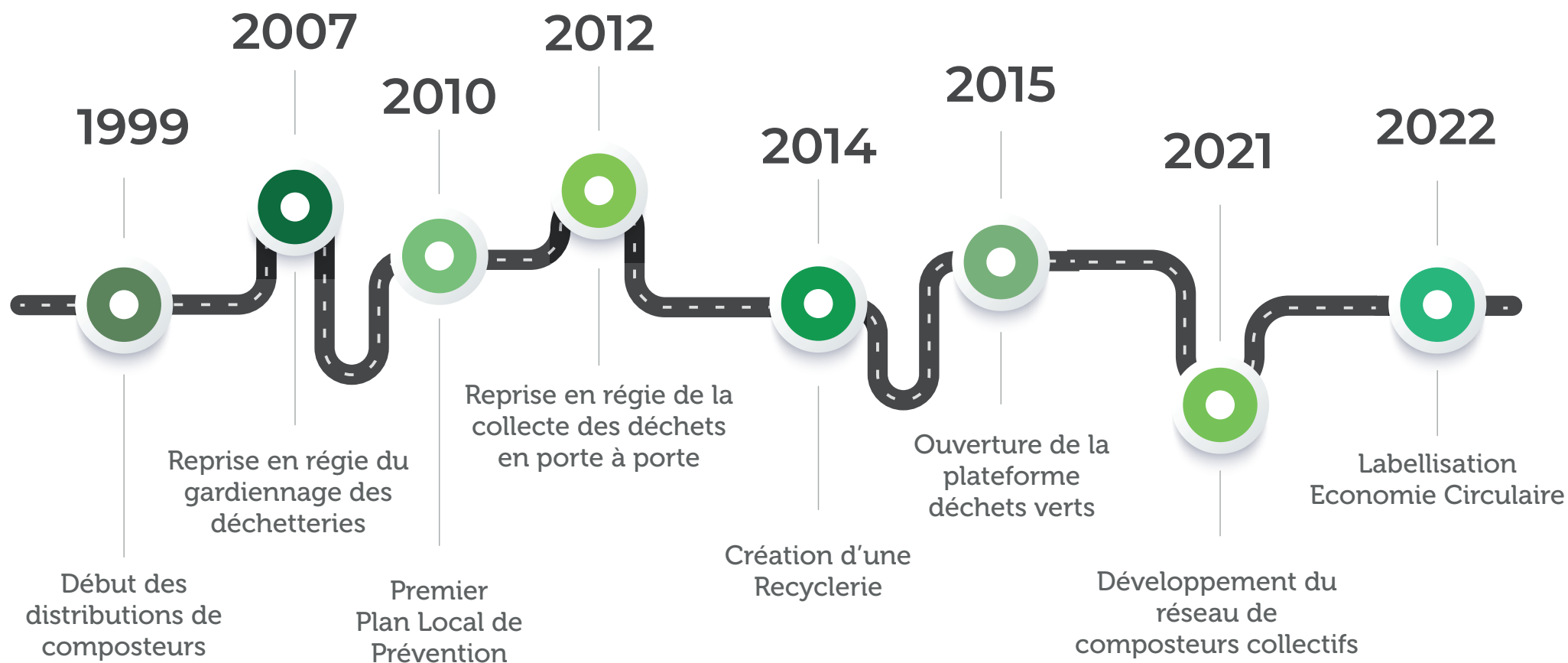
Carte d'identité de ValDem



52 communes
47 772 habitants
24 414 foyers

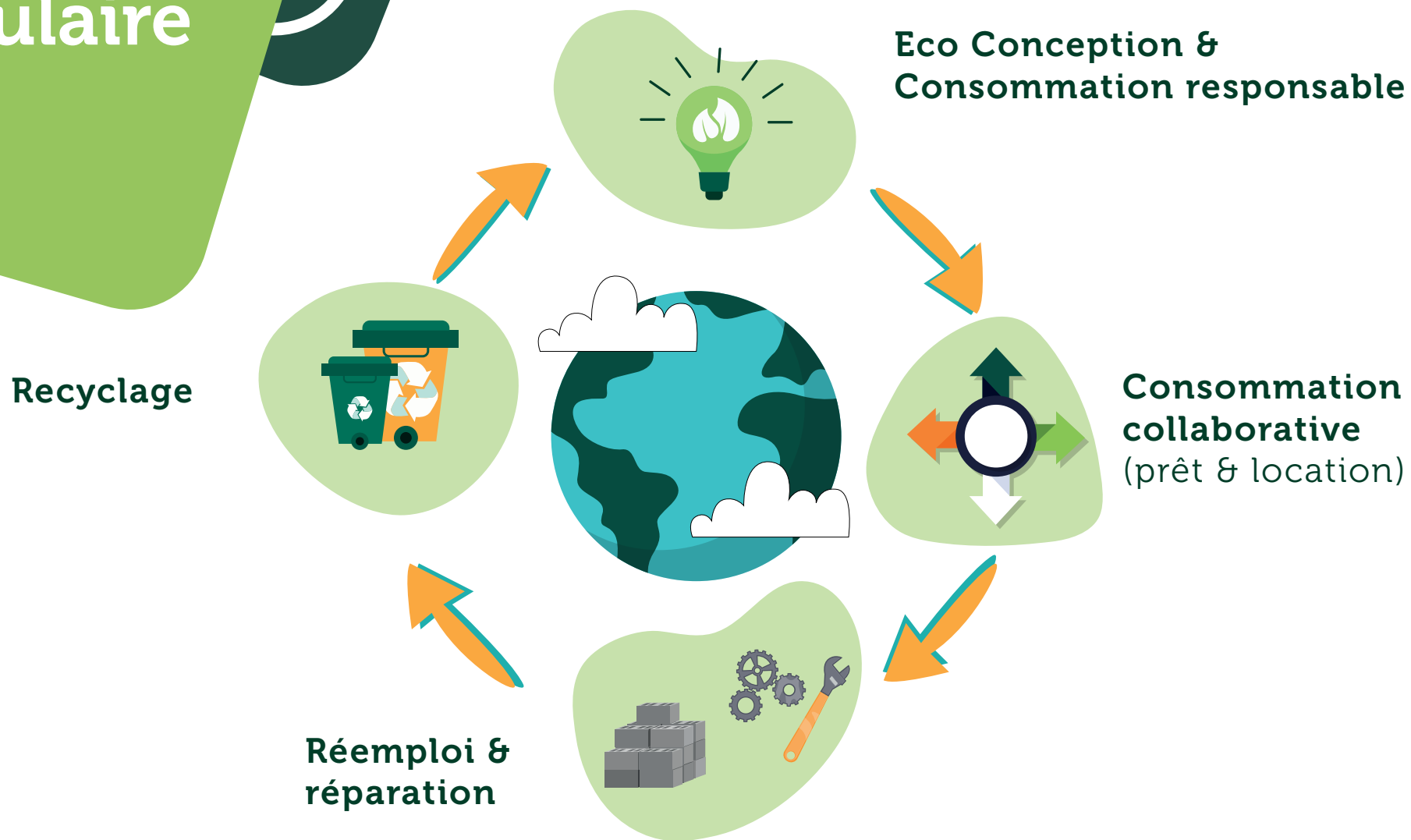
Contexte historique

Quelques dates clés



L'économie circulaire

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.



“

Qu'est - ce qu'un PLPDMA ?



L'élaboration d'un
**Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**
est obligatoire pour les collectivités locales
chargées de la gestion des déchets.

Un PLPDMA détaille, **à l'échelle du territoire**,
les actions et les moyens à mettre en œuvre
pour atteindre les objectifs de réduction et de
valorisation des déchets,
fixés au niveau national,
régional
et local.

Qu'est-ce que les Déchets Ménagers et Assimilés ? (DMA)

Ce sont les déchets :

- produits par les ménages et ceux qui y sont comparables.
On parle alors « d'assimilés » issus des commerçants, écoles, bureaux...
- collectés par ValDem : ordures ménagères, tri des emballages, déchets apportés en déchetterie ou en bornes d'apport volontaire (verre, textile).



La réglementation évolue grâce à la [loi AGEC « anti-gaspillage pour une économie circulaire »](#) votée en février 2020, qui recommande un ensemble d'actions visant à réduire la production de ces déchets, mieux les valoriser et favoriser le réemploi.

La concertation

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été mise en place pour coconstruire le PLPDMA.

Sa mission se poursuivra tout long de la vie du PLPDMA : suivi annuel, formulation d'avis et de propositions, préfiguration de projets...

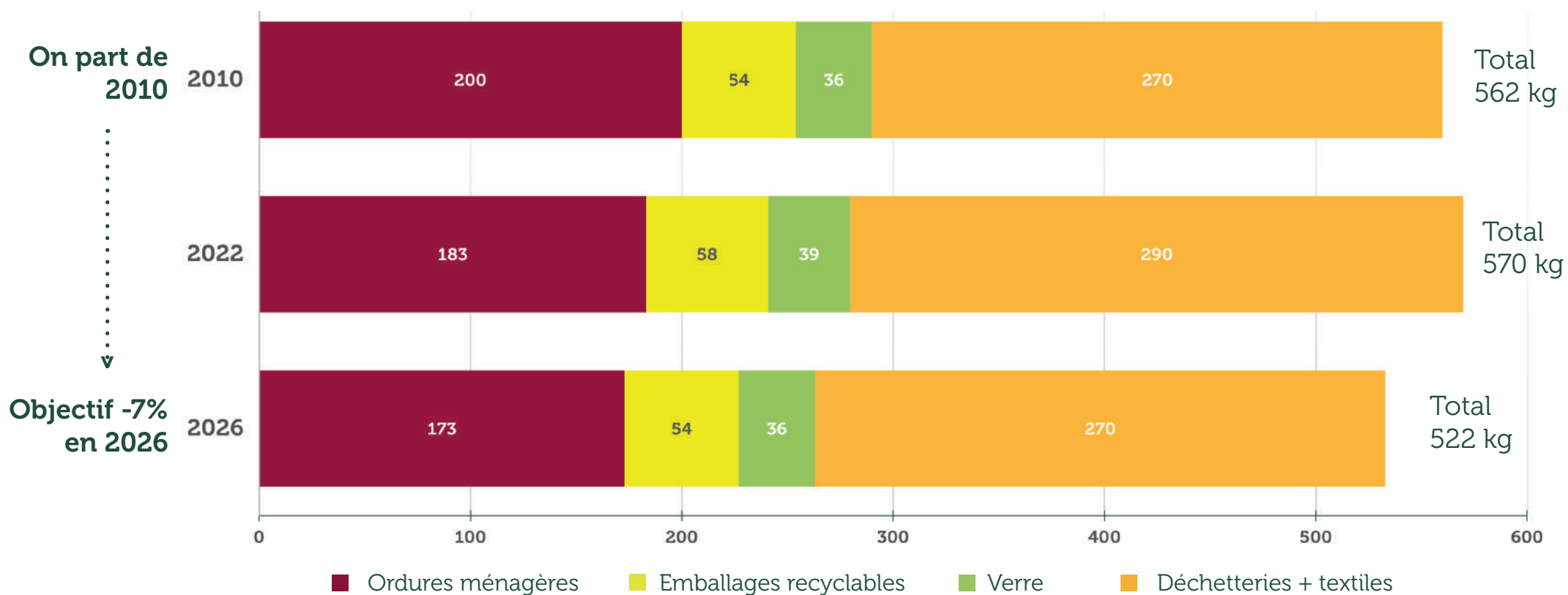


En complément de la CCES,
la population est invitée à
donner son avis sur le PLPDMA
sur www.valdem.fr
du 17/05 au 07/06.

Catégories	Membres de la CCES	
Collectivités	Communauté d'agglomération Territoire Vendômois	
	Communauté de communes Perche & Haut Vendômois	
	Communauté de communes des collines du Perche	
	Conseil départemental du Loir et Cher	
Acteurs économiques	CCI Loir-et-Cher	
	Chambre des Métiers de l'Artisanat	
	Chambre d'agriculture	
	Syndicat Intercommunal de Distribution d'électricité du Loir et Cher	
	Union commerciale et artisanale de Vendôme	
	Fédération du Commerce du Vendômois	
	Cercle des entreprises du Vendômois	
Associations grand public	Athena	Associations d'éducation à l'environnement
	Perche Nature	
	Régie de quartier	
	UFC que Choisir	
	Consommation Logement et Cadre de Vie	
Etablissements scolaires	Lycée Ampère	
	Agrocampus des 2 Vallées	
	Lycée Ronsard	

Quel objectif de réduction des déchets pour le territoire de ValDem ?

QUANTITÉS COLLECTÉES :



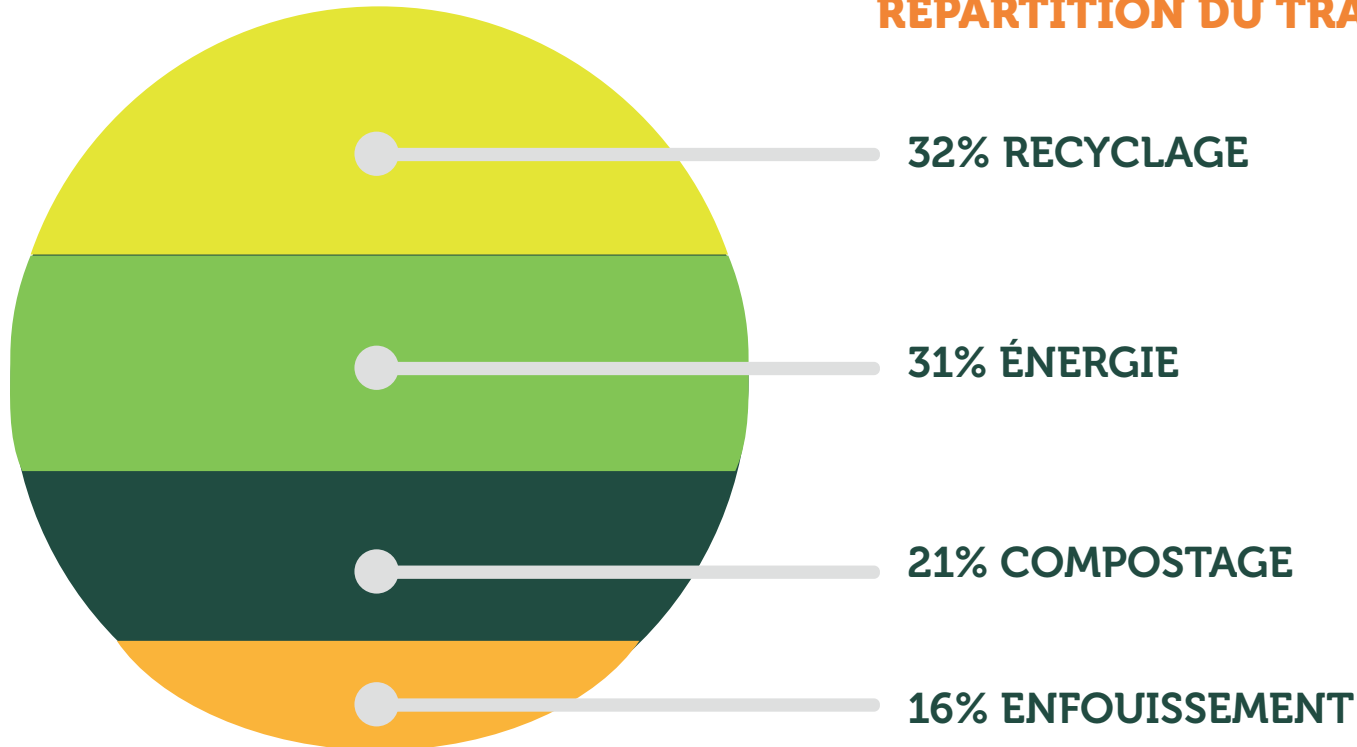
L'OBJECTIF : -40kg /an /hab.



Que deviennent nos déchets ?

RÉPARTITION DU TRAITEMENT

En 2021 :



L'OBJECTIF 2026: Réduire progressivement l'enfouissement des déchets à 12% au profit d'une valorisation de la matière soit

- le recyclage des matériaux pour fabriquer de nouveaux objets,
- le compostage

ou sous forme énergétique.

Le plan d'actions



ACTIONS

AXE 1 : Réduire et gérer les biodéchets à la source

1.a Déchets alimentaires

1.b Déchets verts

1.c Réduction du gaspillage alimentaire

AXE 2 : Augmenter la durée de vie des objets

2.a Réparation

2.b Réemploi

AXE 3 : Accompagner les ménages et les jeunes à une consommation plus vertueuse

3.a Eco-ateliers

3.b Sensibilisation scolaires

3.c Familles moins de déchets

AXE 4 : Développer l'éco-exemplarité

4.a Mise en oeuvre de l'économie circulaire par ValDem

4.b Accompagner les collectivités dans l'Eci et les achats durables

4.c Evénements éco-responsables

4.d Sensibilisation des entreprises

AXE 5 : Renforcer les partenariats

5.a Coordination avec les partenaires pour diffuser de l'information

5.b Favoriser les projets coopératifs

AXE 1 :

Réduire et gérer les biodéchets à la source

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).



Déchets alimentaires

Déchets verts

ACTION 1.a : LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets devra être généralisé pour tous. Cet accompagnement au compostage sera mené par ValDem. En 2021, les déchets alimentaires (préparation et restes de repas) représentaient 25 % des ordures ménagères résiduelles soit 45 kg/hab. L'habitat individuel représente plus de 63 % de notre territoire, facteur propice à la pratique du compostage individuel.

OBJECTIFS :

- 100% DES FOYERS ONT ACCÈS À UNE SOLUTION DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN 2024
- RÉDUIRE LA PART DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour qui ?

- Ménages
- Établissements publics

Quand ?

- 1^{ère} campagne de distribution dès 1999 jusqu'en 2026...

Quels partenaires ?

- Athena & Perche Nature
- Restauration collective
- Collectivités - Ecoles - Communes

Quels moyens ?

- Vente de composteurs individuels écolabellisés à petit prix
- Installation de composteurs collectifs en établissements ou en pied d'immeubles
- Sensibilisation et formation

Combien ?

- Plus de 7000 composteurs individuels distribués en 2026 (5442 composteurs déjà distribués au 1^{er} janvier 2023)
- Plus de 50 composteurs collectifs installés sur le territoire en 2026 (10 sites actifs en janvier 2023)



ACTION 1.b : LES DÉCHETS VERTS

En 2021, les déchets verts (tonte, taille de végétaux...) représentaient 39 % des apports en déchetterie soit 6 081 tonnes (soit 127 kg/hab). Ces quantités sont fortement dépendantes de la météo et des pratiques de jardinage. Les leviers de réduction concernent : le choix des essences, les fréquences de taille, le broyage sur site et l'emploi du broyat en paillage.

En 2021, 62 particuliers ont bénéficié d'un prêt de broyeur et 2 d'une aide financière.

OBJECTIFS :

- RÉDUIRE LES APPORTS EN DÉCHETTERIE ET PROMOUVOIR LA VALORISATION SUR SITE



Pour qui ?

- Ménages
- Communes

Quand ?

- Depuis 2015 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Athena
- Communes
- Paysagistes

Quels moyens ?

- Aide à l'utilisation de broyeurs individuels
- Opérations de broyage collectif dans les communes
- Eco-ateliers jardinage au naturel

Combien ?

- Plus de 30 subventions accordées pour le broyage des déchets verts des particuliers
- 15 foyers sensibilisés au jardinage au naturel

ACTION 1.c : LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire les déchets alimentaires, c'est aussi travailler sur les achats, les préparations et servir les justes quantités en restauration. ValDem est partenaire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Vendômois. Ce programme déploie un accompagnement des établissements scolaires, EHPAD, hôpitaux dans la réduction des déchets alimentaires et le compostage.

OBJECTIFS :

- ALLER VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE POUR REPENSER LES HABITUDES DE CONSOMMATION
- RÉDUIRE LA PART DES PRODUITS EMBALLÉS ET NON CONSOMMÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour qui ?

- Etablissements de restauration publics et privés
- Ménages

Quand ?

Depuis 2020
et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Syndicat Mixte du Pays Vendômois
- Communes
- Athena & Perche Nature

Quels moyens ?

- Achat de balance pour les campagnes de pesée
- Formation du personnel
- Animations auprès des convives

Combien ?

- Nombre d'accompagnements réalisés par le Pays Vendômois



AXE 2 :

Augmenter la durée de vie des objets

Le réemploi, la réutilisation et la réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.



Réemploi

Atelier café réparation

ACTION 2.a : LA RÉPARATION

Réparer ses objets, c'est prolonger leur durée de vie et éviter d'acheter du neuf, ce qui réduit la pression sur l'environnement et développe une activité locale. L'offre de réparation devrait s'étoffer dans les années à venir avec des dispositifs d'incitation, mais il est parfois difficile de savoir où trouver des conseils ou des réparateurs.

OBJECTIFS : • RÉDUIRE LES APPORTS EN DÉCHETTERIE

Pour qui ?

- Ménages

Quand ?

A démarrer en 2023
et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Dos d'âne
- Régie de quartier
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Acteurs de la formation
- Eco-organismes
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Quels moyens ?

- Faire connaître l'offre de réparation et soutenir les initiatives locales (artisans, magasins, repair café)
- Inciter au développement de l'activité : formation, labels, lieux ou événements dédiés

Combien ?

- 1 événement/an (organisation ou partenariat)
- Soutien d'au moins 1 activité solidaire/an
- Support d'information et communication



ACTION 2.b : LE RÉEMPLOI

Nos objets peuvent avoir plusieurs vies et servir à d'autres personnes : meubles, vélos, informatique, vêtements, matériaux de construction... Plutôt que d'acheter systématiquement du neuf ou de les jeter en déchetterie, ayons le réflexe de l'occasion et du don. ValDem déjà acteur depuis de nombreuses années dans ce domaine, souhaite développer le réflexe du réemploi et faire connaître cette pratique à travers les lieux existants.

OBJECTIFS : • PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Pour qui ?

- Ménages
- Entreprises
- Collectivités

Quand ?

Depuis 2021 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Dos d'âne
- Régie de quartier
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Eco-organismes
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Quels moyens ?

- Organiser des ateliers de détournement/upcycling d'objets
- Temps fort sauvons les meubles, recyclons les vélos
- Dépôt et réutilisation de palettes
- Déchetterie nouvelle génération / matériauthèque

Combien ?

- 3 événements chaque année
- 1000 palettes réutilisées chaque année



AXE 3 :

Accompagner vers une consommation plus vertueuse

Sensibiliser et donner du sens à des actes plus responsables pour s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, voilà les clés pour devenir un consomm'acteur.



Animation en classe

Eco-Atelier

ACTION 3.a : LES ÉCO-ATELIERS

Avec des gestes simples, on peut réduire sa production de déchets : contenants réutilisables, fabrication maison...

ValDem soutient des associations du territoire pour mener des ateliers de sensibilisation et d'apprentissage d'actions « zéro déchet ». Ces ateliers sont gratuits, accessibles à tous et organisés dans différentes communes du territoire.

OBJECTIFS : • DÉVELOPPER DES SAVOIRS POUR UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

Pour qui ?

- Ménages
- Entreprises

Quand ?

- Depuis 2018 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

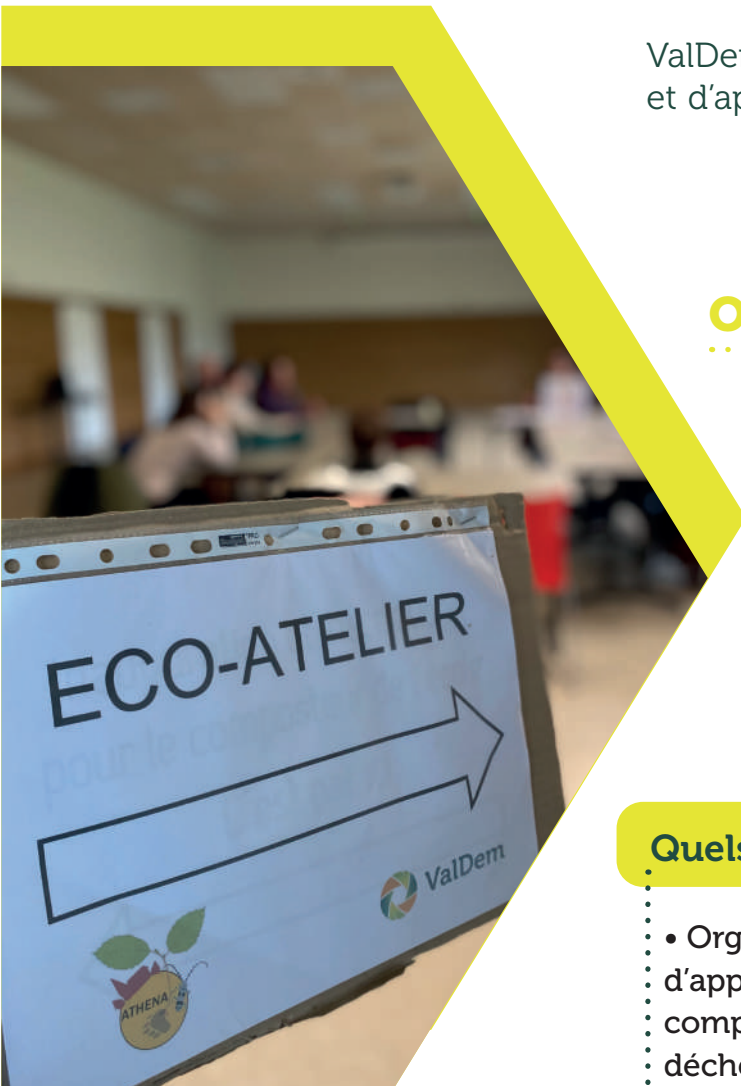
- Athena

Quels moyens ?

- Organiser des ateliers de sensibilisation et d'apprentissage : faire soi-même, jardiner au naturel, compostage, cuisine antigaspi, salle de bain zéro déchet, visite de l'UVE Valcante...

Combien ?

- 8 ateliers par an pour 200 personnes



ACTION 3.b : LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

L'éducation à la prévention des déchets commence dès le plus jeune âge et les enfants sont aussi des ambassadeurs dans leur foyer pour sensibiliser leurs parents. ValDem soutient l'intervention d'associations dans les classes et propose des visites des déchetteries, des unités de tri et de valorisation.



OBJECTIFS : • EDUQUER LES CONSOMMATEURS DE DEMAIN

Pour qui ?

- Scolaires
- (élémentaire, secondaire)

Quand ?

- Depuis 2001 et
- jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Athena
- Perche Nature
- Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées, MFR)

Quels moyens ?

- Interventions dans les classes
- Visites Centre de tri et Usine de Valorisation
- Energétique de Blois

Combien ?

- 40 interventions pour 1000 élèves
- 10 visites pour 20 classes
- 1 projet pilote avec un lycée/MFR d'ici 2026

ACTION 3.c : L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SOBRIÉTÉ DES FOYERS

La sobriété, définie par le GIEC comme «l'ensemble des mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter l'utilisation d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en garantissant le bien-être de tous dans le cadre des limites planétaires»

ValDem proposera un accompagnement d'un groupe de foyers volontaires pour réduire ses déchets et amplifier une démarche de sobriété et de consommation responsable.

OBJECTIFS : • FORMER À LA SOBRIÉTÉ ET FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT

Pour qui ?

- Foyers

Quand ?

Entre 2023 et 2026

Partenaires

- Perche Nature

Quels moyens ?

Accompagner un groupe de foyers dans la durée pour les aider à réduire leurs déchets et les faire progresser dans la consommation responsable

Combien ?

- 1 défi tous les 2 ans pour 10 foyers



AXE 4 :

Développer l'éco-exemplarité

L'éco-exemplarité consiste à s'interroger sur les besoins dans toutes ses activités afin de réduire ou supprimer un usage, un achat, une pratique.

Les acteurs publics, administrations, collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre cette politique et doivent eux-mêmes se montrer exemplaires pour inciter les citoyens et les acteurs du territoire à adopter des gestes de prévention et de tri des déchets.



Les gestes simples

*Lavage des camions
à l'eau de pluie*

ACTION 4.a : MISE EN OEUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR VALDEM

Les collectivités doivent montrer l'exemple pour entraîner les acteurs dans la prévention des déchets et la consommation responsable. Par exemple, ValDem a choisi des modèles de composteurs bénéficiant de l'écolabel européen, meuble ses bureaux avec du mobilier de récupération, ou encore entretient sa flotte de camions de collecte pour prolonger sa durée de vie et passe au biocarburant fabriqué à partir d'huile de colza.

OBJECTIFS :

- DÉVELOPPER LA PÉDAGOGIE PAR L'EXEMPLE
- DÉCARBONNER LES ACHATS ET LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Pour qui ?

- ValDem

Quand ?

- Depuis 2022 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Agents de ValDem
- Fournisseurs

Quels moyens ?

- Éco-achats de ValDem : reconditionnement des bennes à ordures ménagères, changement de carburant, écolabel des composteurs
- Récupération et réutilisation de mobilier
- Récupération de l'eau de pluie pour le lavage des camions

Combien ?

- 6 camions BOM reconditionnés d'ici 2026
- 80 % des véhicules de collecte alimentés par des carburants non fossiles d'ici 2026



ACTION 4.b : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE & LES ACHATS DURABLES

Les collectivités doivent montrer l'exemple pour entraîner les acteurs dans la prévention des déchets et la consommation responsable.

C'est pourquoi ValDem a proposé à ses communes adhérentes de signer une charte «Économie circulaire» pour les accompagner dans la démarche.

OBJECTIFS : 50% DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE ONT SIGNÉ LA CHARTE EN 2026



Pour qui ?

- Collectivités du territoire de ValDem

Quand ?

- Depuis 2022 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Collectivités

Quels moyens ?

- Valoriser les actions et entraîner les collectivités
- Identifier un binôme technicien-élu dans chaque collectivité signataire de la charte

Combien ?

- 5 bonnes pratiques/témoignages publiés/an
- 1 rencontre des délégués communaux/an

ACTION 4.c : Les événements éco-responsables

Les événements peuvent engendrer une grande production de déchets, c'est pourquoi il est important de penser la manifestation en amont pour tendre vers le zéro déchet: équipements réutilisables, alimentation locale, facilitation du tri et valorisation. ValDem propose notamment le prêt de gobelets réutilisables.

OBJECTIFS : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS LORS D'ÉVÉNEMENTS

Pour qui ?

- Associations
- Ménages
- Collectivités

Quand ?

Depuis 2012 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Fournisseurs
- Prestataires événementiels

Quels moyens ?

- Prêt de gobelets réutilisables
- Mise à disposition de bacs de tri
- Charte et guide d'événements zéro déchet

Combien ?

- 30 prêts de gobelets chaque année
- Élaboration et publication d'un guide événement zéro déchet
- 5 événements s'appuyant sur le guide



ACTION 4.d : L'information aux entreprises

Les entreprises sont responsables de leurs déchets mais manquent parfois d'information pour les réduire, les trier et trouver le bon mode de traitement. Une partie d'entre elles (les petits professionnels comme les commerces, les bureaux...) peuvent être collectées par ValDem et bénéficier d'informations mais la grande partie des acteurs économiques sont collectés par des prestataires privés.

OBJECTIFS : PERMETTRE UNE APPROCHE DE LA GESTION DES DÉCHETS PLUS
..... VERTUEUSE ET RESPONSABLE

Pour qui ?

- Entreprises

Quand ?

- Depuis 2012 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Cercle des entreprises du Vendômois
- Fédération du Commerce Vendômois

Quels moyens ?

- Sensibilisation des petites entreprises collectées par ValDem (redevance spéciale)
- Mobilisation des partenaires (CCI, CMA)
- Relais des labels pour valoriser les bonnes pratiques (éco-défis)

Combien ?

- 1 page créée sur le site internet de ValDem pour relayer les informations



AXE 5 :

Renforcer les partenariats

ValDem reconnu sur son territoire, pour ses compétences et ses actions, cherche à fédérer, à entrainer d'autres structures pour construire des projets plus grands et faciliter l'émergence d'autres services ou mutualisation de biens.



La CCES réunie

Groupe de travail

ACTION 5.a : Coordination avec les partenaires pour diffuser de l'information

ValDem diffuse de l'information via divers canaux mais ne parvient pas toujours à toucher tout le monde.

Les informations de tri, les services, le devenir des déchets sont des éléments à diffuser plus largement en s'appuyant sur les partenaires.

OBJECTIFS : • CRÉER DE NOUVEAUX CANAUX D'INFORMATIONS

Pour qui ?

- Ménages
- Entreprises

Quand ?

- Depuis 2022 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

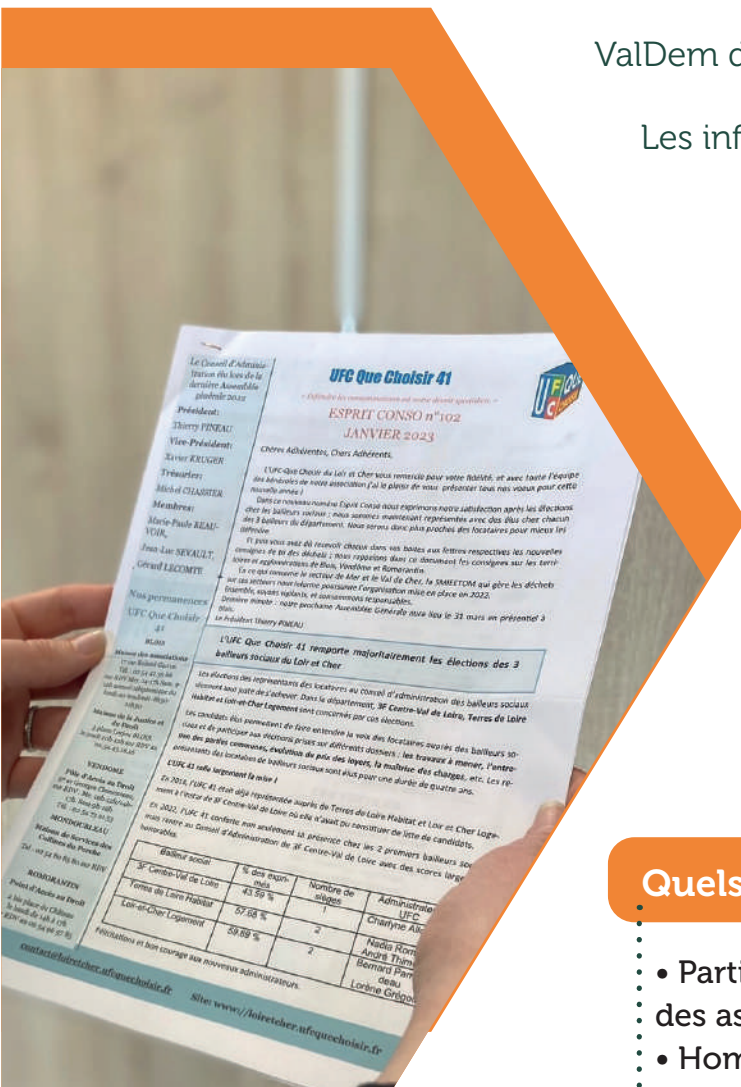
- UFC Que Choisir
- CLCV
- ValEco
- Collectivités voisines en charge de la gestion de déchets

Quels moyens ?

- Participation à des publications ou manifestations des associations de consommateurs et d'entreprises
- Homogénéisation des consignes et informations entre syndicats du territoire vendômois

Combien ?

- 1 publication partenariale par an



ACTION 5.b : Favoriser les projets coopératifs

L'action individuelle de réduction des déchets est indispensable mais pas suffisante. Nos efforts doivent aussi porter sur des dynamiques collectives pour mener des actions partenariales et développer des filières d'activités locales.

ValDem poursuivra et amplifiera son rôle de facilitateur avec les associations, entreprises, collectivités.

OBJECTIFS : • PERMETTRE À TOUS DE PARTICIPER À DES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour qui ?

- Ménages
- Entreprises

Quand ?

- Depuis 2021 et jusqu'à 2026

Quels partenaires ?

- Membres de la CCES

Quels moyens ?

- Animation de la CCES
- Mises en relation entre acteurs
- Facilitation de projets (palettes, mutualisation de moyens logistiques, coup de pouce financier, station biogaz, méthanisation...)

Combien ?

- 1 coopération valorisée par an



www.valdem.fr

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des
déchets ménagers du Vendômois

Allée Camille Vallaux - 41100 VENDÔME



CONSULTATION PUBLIQUE :

Je donne mon avis sur ce PLPDMA !

